

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 45

Artikel: Anecdotes suisses : (olim meminisse juvat)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le tableau en serait grand de toutes les plantes qui subissent, au dire des jardiniers, une influence particulière de la lune, et nous ne voudrions pas tenter de donner pour chaque cas une explication satisfaisante ; dire pourquoi les œillets deviennent doubles lorsqu'ils sont semés à la pleine lune, pourquoi les carottes semées à la même époque deviennent dures, etc., etc., serait assurément fort difficile, et, pour cela, il faudrait d'abord admettre que toutes ces croyances sont parfaitement vraies ; lorsqu'une idée est généralement admise, on tient compte de tous les faits qui lui donnent raison, mais on laisse volontiers de côté les faits, souvent plus nombreux, qui la contredisent, en sorte qu'il faudrait un ensemble d'expériences, sérieusement suivies et discutées, pour établir avec certitude quelles sont les influences que l'on peut réellement accepter. Nous croyons que l'explication générale que nous avons reproduite plus haut est tout ce que l'on peut aujourd'hui accorder à l'action de la lune sur la croissance des végétaux.

Il est un autre ordre de phénomènes attribués à la lune et dont Arago a le premier donné l'explication ; nous voulons parler de la *lune rousse*. On désigne généralement ainsi la lune qui, commençant en avril, devient pleine soit à la fin de ce mois, soit plus ordinairement dans le courant de mai. Les agriculteurs admettent que les jeunes pousses, les feuilles, les bourgeons, exposés à la lune rousse se gélent, quoique la température de l'atmosphère ne soit pas très-basse, tandis que si le ciel est couvert à la même époque, les plantes sont préservées. Le fait est vrai ; mais il est à tort attribué à la lune : lorsque le ciel est pur, serein, la terre renvoie dans l'espace la chaleur qu'elle a reçue pendant le jour, elle se refroidit et les plantes peuvent geler ; que le ciel soit couvert, et la voûte de nuages qui nous entoure retient la chaleur qui se disposait à partir et empêche le refroidissement. Dans le premier cas, on voit la lune ; elle n'apparaît pas dans le second, mais le gel se produirait aussi bien par une nuit sans nuages et sans lune. La seule concession que l'on pourrait faire ici à l'opinion populaire serait celle-ci, que la lune peut favoriser la dispersion des nuages et provoquer par conséquent ce ciel découvert qui est la vraie cause des effets attribués à la lune rousse.

Bien des personnes prétendent que la viande se putréfie lorsqu'elle est frappée par la lumière de la lune ; si le fait est vrai, il peut s'expliquer par les mêmes raisons que ci-dessus : lorsque la lune brille, le ciel est pur, les corps et la terre abandonnent leur chaleur et se couvrent de rosée ; à la faveur de cette humidité, la viande se putréfie plus facilement que lorsqu'elle est sèche. Encore ici, c'est la pureté du ciel qui est la vraie cause de la putréfaction, et la lune n'y est pour rien.

Nous aurions encore beaucoup à dire sur l'influence de la lune ; combien de personnes se persuadent que certaines maladies, la folie, l'épilepsie, par exemple, ont des périodes plus ou moins pénibles qui suivraient

assez régulièrement les phases lunaires ; les maladies nerveuses seraient aussi de celles qui auraient le plus de liaison avec les positions de la lune ; sans rejeter absolument ces idées, nous pouvons désirer les voir contrôlées d'une manière plus sérieuse que par les *ouï-dire* qui circulent d'un siècle à l'autre et qui sont acceptés d'autant plus volontiers qu'ils présentent toujours l'attrait de quelque relation mystérieuse avec les mondes de l'espace.

En résumé, nous disons que la science accepte aujourd'hui une certaine part d'influence de la lune sur l'état de notre atmosphère, et partant sur les phénomènes de végétation ; qu'elle explique certains faits, parfaitement constatés, mais que l'on attribuait à tort à notre satellite ; nous dirons, enfin, que la lune servira longtemps encore à expliquer beaucoup de choses dont on veut à tout prix trouver l'origine.

S. C.

Nous avons le plaisir d'offrir à nos lecteurs les anecdotes suivantes, inédites, que nous devons à la plume de M. le professeur F. Nessler, de qui nous avons déjà publié, il y a quelques semaines, une charmante légende.

Aneedotes suisses.

(*Olim meminisse juvat*⁴.)

Depuis qu'un pauvre moine de Fribourg en Brisgau a trouvé le moyen de remplacer le bras qui tendait l'arc ou l'arbalète par un agent mille fois plus énergique, et que les anciens catapultes ont dû céder leur place à ces engins destructeurs que les rois appellent fièrement *ultima ratio regum* (la dernière raison des rois), la force corporelle a presque perdu toute son ancienne valeur et la considération dont elle jouissait. Nos héros actuels, ce ne sont plus des hommes qui terrassent leurs ennemis avec des massues ou qui assomment des taureaux d'un coup de poing, mais ce sont des conducteurs savants et expérimentés qui connaissent le mieux l'art de se servir à propos de machines vivantes qu'on appelle soldats. La victoire qu'ils remportent est la réussite d'une manœuvre habilement combinée, l'heureuse solution d'un problème difficile des sciences mathématiques. Hercule, Thésée, Milon, Samson riraient bien, si un général de nos jours se mettait à côté d'eux avec la prétention d'être appelé leur frère, et Charlemagne même serait bien étonné si le petit caporal osait en sa présence réclamer le nom du Charlemagne moderne, titre pompeux que la flatterie lui a prodigué si souvent. La vigueur, qui devrait être une qualité distinctive de l'homme en général, n'est plus de nos jours que quelque chose d'exceptionnel, d'accidentel qu'on n'ose presque pas montrer, crainte de passer pour un

⁴ On se réjouit aux souvenirs du passé.

rustre et un lourdaud. On dirait presque que la civilisation moderne fait des progrès en raison inverse de la force corporelle ; le pays dont la culture intellectuelle est la plus avancée, ou du moins qui prétend marcher à la tête de la civilisation, est précisément celui dont les habitants méritent presque d'être appelés des nains.

Cet affaiblissement du genre humain qui fait partie du nombreux cortège des vices que les sciences, les lettres et les arts nous amènent dans leur marche progressive, cette dégénération de la nature primitive de l'homme, cet abattement de la race devrait être combattu par tous les moyens possibles. Les anciens Grecs l'avaient bien compris, les exercices gymnastiques étaient une partie essentielle de l'éducation qu'ils donnaient à leurs enfants, et l'institution des jeux olympiques prouve combien la force corporelle était estimée par eux.

La Suisse, dont les institutions politiques ont tant de rapports avec celles de l'ancienne Grèce, et qui peut se vanter d'avoir soutenu des luttes victorieuses avec des ennemis tout aussi arrogants que les Perses, la Suisse qui montre avec fierté des champs de Marathon à Morat, Sempach et Nafels, et qui peut se glorifier même de posséder à St. Jacques un monument digne de celui que la patrie reconnaissante a consacré aux héros des Thermopyles, la Suisse, dis-je, devrait faire tous ses efforts pour conserver cette race d'athlètes qui, à défaut d'autres armes, terrassaient leurs ennemis avec de lourdes massues ou les écrasaient sous des blocs de rochers qu'ils lançaient sur leurs têtes. Lisez l'inscription qui se trouve dans la chapelle de Tell, à Küssnacht ; elle raconte la gloire du passé, elle avertit l'avenir :

« Voici l'endroit où l'orgueil de Gessler a été abattu par Tell, et où la noble liberté des Suisses a pris naissance. Mais combien de temps cette liberté durera-t-elle encore ? Encore longtemps, si nous étions toujours semblables à nos ancêtres. »

Hier ist Gesslers Hochmuth vom Tell erschossen,
Und der Schwyzer edle Freiheit entsprossen;
Wie lang wird das währen?
Noch lang, wenn wir die alten wären.

A Dieu ne plaise que je fasse l'affront aux lecteurs du *Conteur vaudois* de croire que leur sentiment diffère de celui qui est exprimé par cette inscription aussi noble que simple ; il me semble plutôt que leur approbation ne me fera pas défaut, quand je leur raconterai de temps en temps quelques tours de force de ces robustes montagnards, dont on trouve encore des types dans les cantons primitifs, l'Appenzell, le Berner-oberland et les Grisons, mais dont la race menace malheureusement de s'éteindre. C'est dans les traditions populaires de ce dernier canton que nous choisirons les premiers représentants de la force musculaire, dont nous nous proposons de raconter quelques prouesses.

Les légendes du grand Christophle de Berne et du Gargantua de Fribourg nous fourniront d'amples maté-

riaux pour quelques articles subséquents ; enfin nous sommes tout heureux d'annoncer déjà d'avance que notre chère patrie, le canton de Vaud, ne restera pas en arrière non plus et que la taille et la force athlétique de quelques-uns de ses enfants soutiennent dignement la comparaison avec les Alcides d'autres cantons.

Alexandre Dumas a écrit un roman intitulé « Trois hommes forts ; » nous lui empruntons ce titre et nous le mettrons à la tête de notre prochain article.

L'an 2000.

L'année 2000 sera mémorable pour les pauvres du canton de Vaud. Cette année-là ils recevront six millions de francs, dont la rente devra être employée à l'amélioration de leur sort.

Le fait est sans doute ignoré de bon nombre de nos lecteurs et nous le transcrivons ici, tel que nous le trouvons décrit dans l'histoire de la ville d'Yverdon, publiée par M. Crottet.

« Le 4 septembre 1820, M. A.-J.-D. Bourgeois, » d'Yverdon, négociant à Gênes, fait une fondation pour » l'amélioration du sort des pauvres, par l'instruction » et le travail et par une société composée de com- » munes du canton de Vaud et des amis de l'humanité » qui voudront s'y intéresser sous la direction immé- » diate de messieurs ses pasteurs, d'un député de cha- » cune de ses villes et sous la sanction de son gouverne- » ment. Il consacre à cet effet une somme de dix mille » francs de France de capital qui devra demeurer placée » jusqu'à ce que, par l'accumulation des intérêts, elle, » atteigne un capital de cinq millions de livres de Suisse. » L. 4,500,000 ou plutôt la rente de cette somme » devra alors être remise à la disposition des classes de » MM. les pasteurs du canton de Vaud. La rente des » 500,000 livres restantes appartiendra moitié à la » bourse publique dirigée par la municipalité d'Yver- » don et l'autre moitié à l'hôpital ou bourse des pau- » vres des communes ci-après désignées, dont le fon- » dateur est un des co-propriétaires, savoir : L. 10,000 » aux communes de Peney et de Vuitebœuf; 50,000 » à la commune de Giez; 220,000 à celle d'Yverdon; » 220,000 à la commune de Grandson. La rente de » ces 500,000 livres sera disponible en son temps, et » appartiendra aux communes ci-dessus. Mais l'emploi » de cette rente ne pourra avoir lieu que sous l'inspec- » tion immédiate et spéciale des membres de notre » caisse de famille jointe à six notables en tout des villes » de Grandson et d'Yverdon nommés par eux, et dans » le cas où notre caisse de famille viendrait à s'éteindre » par le décès de ses membres, ces notables seront » nommés par le gouvernement de Vaud. »

Les chefs des deux familles Bourgeois actuellement existantes sont MM. Emmanuel-David-Albert Bourgeois, colonel fédéral, domicilié à Corcelettes, et